

7. Directives techniques pour l'identification et la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques et leur élimination

1. Comme indiqué dans la note du Secrétariat sur les directives techniques (UNEP/CHW.15/6), les directives techniques pour l'identification et la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques et leur élimination seront mises à jour par les pays co-chefs de file, en consultation avec le petit groupe de travail intersessions établi par la décision BC-14/13, pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion (UNEP/CHW.15/6/INF/64).
2. Pendant la période intersessions entre le segment en ligne de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et son segment en présentiel en 2022, les pays co-chefs de file, en consultation avec le petit groupe de travail intersessions, poursuivront leurs travaux dans la mise à jour des directives techniques et prévoient de se réunir au second semestre 2021.
3. La version finale du projet de directives techniques actualisées pour l'identification et la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques et leur élimination, telle qu'elle a été préparée par les pays co-chefs de file, en consultation avec le petit groupe de travail intersessions, au cours de la période intersessions supplémentaire, sera disponible dans le document UNEP/CHW.15/6/INF/64. Il est attendu que les Parties et observateurs seront invités à fournir des commentaires sur les directives techniques figurant dans le document UNEP/CHW.15/6/INF/64 en temps voulu. Les commentaires reçus seront mis à disposition sur le site Web de la Convention pour examen par la Conférence des Parties lors de son segment en présentiel.

Point de contact :

Mme. Carla Valle-Klann (Courriel : carla.valle@un.org, Tél : +41 (0) 22 917 86 86